

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>55</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>55</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>55</b>

**CONVOCAION**

<b>Datée</b>	<b>du 03/04/2026</b>
<b>Affichée</b>	<b>le 03/04/2026</b>

**OBJET**

**Conseil d'administration du CIAS  
- Détermination du nombre de  
membres et détermination du  
mode de scrutin**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**du Conseil communautaire**  
**de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 avril 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Guillaume PAUMIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Héléne JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Emilie TISON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Patricia ERNOUX, Fabien REGNIER, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Philippe HETTÉ, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Sylvie FARAUULT, Jean-Luc NOUAIL

**Représentés :** Christophe CHEBASSIER représenté par Guillaume PAUMIER  
Jacky DE TAEVERNIER représenté par Philippe HETTÉ

La Présidente expose aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est dotée de la compétence action sociale d'intérêt communautaire dont les missions suivantes ont été confiées au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) :

- Politique socio-éducative pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- Aides sociales légales (hors instructions des demandes de RSA) ;
- Solidarité et insertion ;
- Coordination sociale locale ;
- Seniors / personnes âgées ou dépendantes / gérontologie.

Le CIAS est administré par un conseil d'administration présidé par la Présidente de la Communauté de Communes. Outre sa Présidente, ce conseil d'administration comprend en nombre égal :

- des membres titulaires élus parmi le Conseil communautaire  
- des membres nommés par le Président de la Communauté de Communes, non membres du Conseil communautaire et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes. Doivent figurer obligatoirement :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- un représentant des associations familiales proposées par l'Union Départementale des Associations Familiales
- un représentant des associations départementales de retraités et personnes âgées
- un représentant des associations départementales de personnes handicapées

Les membres élus par le Conseil communautaire sont élus au scrutin secret, majoritaire à deux tours, scrutin qui est uninominal ou de liste.

Depuis le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles et du Code général des collectivités territoriales, le nombre de membres n'est plus limité.

- Vu les articles L123-6 et R123-27 du Code de l'action sociale et des familles confiant au Conseil communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS ;
- Vu l'article R123-29 du Code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil communautaire détermine au préalable à l'élection de ses représentants, si le scrutin est uninominal ou de liste ;
- Considérant le renouvellement général des mandats ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

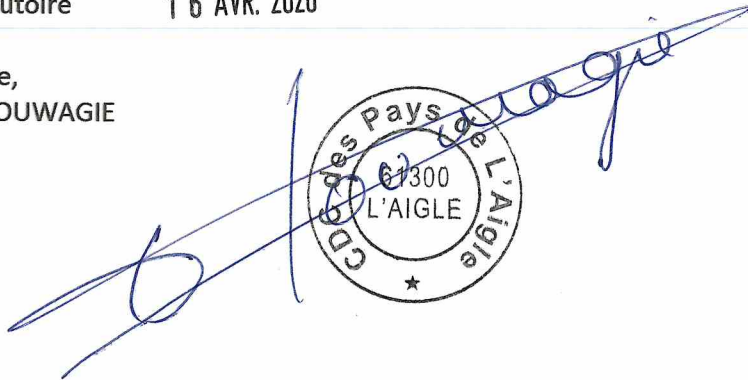
- **FIXE** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS à 9 membres élus et 9 membres nommés
- **DECIDE** que le mode de scrutin pour les membres élus par le Conseil communautaire sera uninominal

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 AVR. 2026  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 16 AVR. 2026

La Présidente,  
Véronique LOUWAGIE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'V. Louwagie', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CC des Pays de l'Aigle', '61300 L'AIGLE', and a small star at the bottom. The signature is written across the stamp and extends to the left and right.

